

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2011  
~~~~~

**ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE
LOCATION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Mme Florence QUINONERO -Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Roxanne MARC suppléant de M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Claude CROS suppléant de M. Jean-Pierre BOUDES

Procurations :

M. Bernard DOUYSSSET à M. Franck DELPLACE

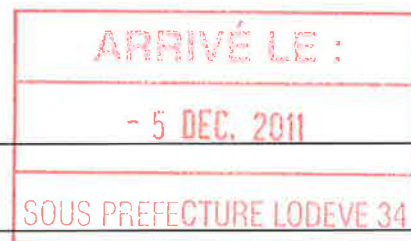
Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Cyrille CADARS

Absents :

M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 40	Votants : 41	Pour 41 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que dans le cadre de sa compétence relative à « la gestion du service public intercommunal de l'enseignement musical », la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'engage à favoriser l'accès à la pratique musicale auprès de la population de son territoire,

Vu que l'Ecole de musique intercommunale dispose d'un parc d'instruments qui peuvent être loués à l'année aux élèves en fonction des disponibilités,

Vu qu'à ce jour, 14 instruments composent ce parc instrumental (cornets à piston, trombone, cor, flûtes, clarinette, euphonium et saxophones),

Considérant qu'il est donc proposé de clarifier les modalités de location de ces instruments à travers un contrat de location signé entre la communauté de communes et leurs bénéficiaires (élève ou son représentant légal,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✘ De valider les termes du modèle de contrat de location d'instruments de musique qui précise :
 - . Les caractéristiques des instruments loués
 - . La durée de la location : au minimum un trimestre / au maximum l'année scolaire
 - . Les modalités de paiement de la location
 - . L'obligation pour la communauté de communes de fournir des instruments en bon état de fonctionnement et d'informer les bénéficiaires sur les conditions d'utilisation et d'entretien des instruments
 - . Les obligations des bénéficiaires quant à l'utilisation des instruments, leur entretien, leur maintenance, la souscription d'une assurance et le remboursement des frais occasionnés en cas de non restitution des instruments ou de non remplacement d'instruments endommagés
 - . Les modalités de restitution des instruments
 - . Les conditions de résiliation du contrat

Une fiche permettant de formaliser la restitution des instruments est associée à ce contrat.

- ✕ De fixer à 45 euros le montant de la location trimestrielle, payable en début de chaque trimestre. Chaque trimestre commencé est dû.
- ✕ D'autoriser le Président à signer les contrats de location d'instruments de musique entre la communauté de communes et les élèves de l'Ecole de musique intercommunale.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 547 le

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



CONTRAT DE LOCATION D'INSTRUMENT

Année scolaire : /

Entre les soussignés :

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, représentée par son Président, pour l'Ecole de musique intercommunale

Désignée : la communauté de communes

ET

NOM : Prénom.....

ADRESSE :

TELEPHONE :

NOM/Prénom du REPRESENTANT LEGAL (si bénéficiaire mineur).....

Désigné : le bénéficiaire

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : OBJET DU CONTRAT

Afin de faciliter l'accès à la découverte et la pratique instrumentale, la communauté de communes offre des possibilités de location d'instruments de musique. La demande s'effectue au moment de l'inscription. Elle est satisfaite en fonction du nombre d'instruments disponibles dans le parc locatif de l'Ecole de musique intercommunale. Le présent contrat a pour objet de formaliser la location d'un instrument au bénéficiaire ci-dessus mentionné.

ARTICLE 2 : DESCRIPTIF DE L'INSTRUMENT

2.1 – Instrument

Instrument :N° d'inventaire :

Marque :N° série :

Accessoire (s) :

Valeur d'achat (instrument et accessoires (s)) :

Valeur estimée (instrument et accessoire (s)) :

2.2- Etat de l'instrument renseigné par le professeur.

Etat de l'instrument :	<input type="checkbox"/> neuf	<input type="checkbox"/> excellent	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais
Etat des accessoires :					
- Housse	<input type="checkbox"/> neuf	<input type="checkbox"/> excellent	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais
- Archet	<input type="checkbox"/> neuf	<input type="checkbox"/> excellent	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais
- Embouchure	<input type="checkbox"/> neuf	<input type="checkbox"/> excellent	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais
- Autre	<input type="checkbox"/> neuf	<input type="checkbox"/> excellent	<input type="checkbox"/> bon	<input type="checkbox"/> moyen	<input type="checkbox"/> mauvais
Commentaires :					
Nom du professeur :					

ARTICLE 3 : DUREE DE LA LOCATION

La location de l'instrument est consentie pour une année scolaire (de septembre à juin), voire un trimestre au minimum. L'instrument doit être impérativement restitué à l'Ecole de musique intercommunale au plus tard le 30 juin en cas de non réinscription. Dans le cas d'une réinscription, il pourra être conservé pendant les congés d'été. La location pourra être renouvelée si aucune autre demande nouvelle n'a été formulée.

La location prend effet à compter du jour de la signature du présent contrat.

ARTICLE 4 : TARIF DE LA LOCATION

Le montant de la location d'un instrument est fixé par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault. Ces droits sont payables d'avance, à la prise de possession de l'instrument pour la première location, puis par trimestre. Tout trimestre entamé étant dû.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS

5.1- Obligations de la communauté de communes :

La communauté de communes s'engage à louer au bénéficiaire un instrument en bon état de fonctionnement. Elle informe le bénéficiaire sur les conditions d'utilisation et d'entretien de l'instrument. Le bénéficiaire accepte l'instrument dans l'état de fonctionnement présenté. La communauté de communes n'est pas tenue pour responsable en cas de mauvaise utilisation ou de détérioration du dit instrument de musique.

5.2 - Obligations du bénéficiaire

– Utilisation de l'instrument de musique

Le bénéficiaire se voyant confier un instrument et ses accessoires en devient responsable vis-à-vis de la communauté de communes. Il s'engage à l'utiliser conformément à sa destination.

– Entretien, maintenance, assurance, divers

Le bénéficiaire s'engage à entretenir dans le meilleur état possible l'instrument confié et devra effectuer les révisions, entretiens et réparations liées à son utilisation, voire le remplacer en cas de dommages, perte ou vol. En cas de non restitution de l'instrument ou de non remplacement d'un instrument endommagé, un titre de recette sera émis par la communauté de communes afin de couvrir les frais occasionnés.

Le bénéficiaire s'oblige à souscrire une assurance couvrant les risques fondés ci-dessus, ainsi qu'à produire une attestation d'assurance dans les meilleurs délais.

En cas de changement de domicile ou d'absence prolongée, le bénéficiaire s'engage à en informer le secrétariat de l'Ecole de musique intercommunale dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 : RESTITUTION DE L'INSTRUMENT.

Au moment de la restitution de l'instrument, une attestation d'un professionnel précisant la révision générale de l'instrument devra être fournie par le bénéficiaire. Cette révision sera réalisée à ses frais.

Seuls les professeurs sont habilités à apprécier l'état de l'instrument restitué. La responsabilité du bénéficiaire ne sera dérogée qu'après validation de la restitution de l'instrument par le professeur et le Directeur.

ARTICLE 7 : RESILIATION

La communauté de communes se réserve le droit de rompre le contrat à tout moment en cas de manquement du bénéficiaire à ses obligations. Le présent contrat sera résilié de fait en cas de démission de l'élève en cours d'année et nécessitera la restitution immédiate de l'instrument.

Fait en double exemplaires

A, le

Le bénéficiaire
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Le Président de la Communauté de Communes

FICHE DE RESTITUTION DE L'INSTRUMENT

NOM :Prénom.....

NOM DU REPRESENTANT LEGAL (si bénéficiaire mineur) :

Instrument :N° d'inventaire :

Marque :N° série :

Accessoire(s) :

Instrument et accessoire (s) restitué(s) le :

Après de :

Pièces jointes: Attestation de révision générale de l'instrument.
 Eventuellement facture(s) des réparations faites au cours de la location.

Etat de l'instrument : neuf excellent bon moyen mauvais

Etat des accessoires :

- Housse neuf excellent bon moyen mauvais
- Archet neuf excellent bon moyen mauvais
- Embouchure neuf excellent bon moyen mauvais
- Autre neuf excellent bon moyen mauvais

Commentaires :

Vu le professeur :

Vu le locataire :

Vu le directeur de l'Ecole de Musique Intercommunale :

